

APALLF

Association des Pêcheurs Amateurs du Lac Léman Français

Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de l'APALLF qui se déroulera le mercredi 24 mars 2021 à 16h.

En raison de la crise sanitaire, l'APALLF organise une assemblée générale en huit clos, exclusivement réservé aux membres du conseil d'administration.

A partir du lundi 15 mars nous vous convions à consulter les documents soumis à l'approbation des adhérents sur notre site internet www.peche-leman-apallf.com ainsi que sur notre compte Facebook APALLF : pour le rapport financier 2020.

Seuls les membres actifs titulaires d'une carte 2021 pourront voter.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

- Rapport moral,
- Rapport d'activités générales,
- Rapport financiers,
- Approbations du rapport financier 2020,
- Quitus des vérificateurs aux comptes,
- Nominations des vérificateurs aux comptes,
- Appel à candidature pour siéger au sein de l'APALLF,
- Questions diverses.

Les questions sont à adresser 8 jours avant l'AG au siège social de l'APALLF (Pisciculture – 13, quai de Rives- 74200 THONON)

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

- Approbation des nouveaux statuts.

Tous les votes se feront uniquement par correspondance, et devront être reçus avant le **20 mars 2021**, dernier délai.

Le président de l'APALLF.